



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (B.I.A.) - SESSION 2016

Clôture et dépôt des inscriptions : 4 mars 2016

DEMANDE D'INSCRIPTION

Madame Monsieur

NOM (en majuscule) :

Prénoms :

Indiquer le NOM puis PRENOMS dans l'ordre de l'état-civil

Né (e) le :/...../..... à

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Téléphone(s) personnel(s) :

Nom et adresse de l'établissement scolaire d'origine :

Je désire subir l'épreuve facultative d'Anglais (*Durée 30 mn*)

oui

non

Je soussigné(e) sollicite mon inscription au **BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE**

Je certifie exacts tous les renseignements indiqués ci-dessus.

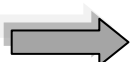
Ale

Signature

(du candidat ou du représentant légal pour les candidats mineurs)

Cachet de l'organisme de formation ou de l'aéroclub

Tournez SVP



JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION :

- une photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité

- le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (ex-JAPD) ou l'attestation de recensement doit être fourni par les candidats de plus de 16 ans.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE est ouvert aux jeunes gens et jeunes filles âgés de 13 ans au moins à la date où ils se présenteront à l'examen.

DUREE TOTALE DE L'EPREUVE OBLIGATOIRE : 2h30 (*Coefficient : 5*)

MATIERES :

1. Aérodynamique et mécanique du vol
2. Connaissance des aéronefs
3. Météorologie
4. Navigation, sécurité des vols
5. Histoire de l'aéronautique et de l'espace.

CONDITIONS D'OBTENTION :

La moyenne exigée pour l'ensemble des épreuves est de 10 sur 20.

La note 0 est éliminatoire pour toutes les épreuves sauf pour l'épreuve facultative.

Pour l'épreuve facultative, seuls les points excédant 10 sur 20 sont additionnés au total des points obtenus à l'épreuve obligatoire coefficientée.